Le Conseil
No d'enregistrement 023.4 Séance du 28 janvier 2016

Dépêche du Conseil

Le Conseil

- prend connaissance de l'ordre du jour de la Conférence des présidences d'Eglise (CPE) du 29 janvier 2016, du rapport des secteurs, du rapport « Personnel » ainsi que du plan de communication ;
- prend connaissance du travail accompli par la FEPS dans le domaine de la bioéthique (manifestation, conditions, contexte) et charge le Secrétariat d'adapter le concept de l'étude d'entente avec le président du Conseil ;
- prend connaissance du suivi du Palais fédéral. Il décide de se prononcer sur la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée qui sera soumise au peuple lors du scrutin du 5 juin 2016. Il décide par ailleurs de prendre position sur le référendum contre la restructuration du domaine de l'asile. Il décide aussi de charger le Secrétariat de rédiger une brève réponse dans le cadre de la procédure de consultation sur le programme de stabilisation 2017-2019. Il décide enfin de ne pas se prononcer sur la nouvelle loi sur les jeux d'argent ;
- prend connaissance de la conception du cursus « direction d'Eglise » et charge le Secrétariat d'apporter au document les modifications qui découlent du débat du Conseil, puis de le lui soumettre une nouvelle fois pour adoption ;
- prend connaissance des deux rapports consacrés respectivement à la visite d'Aram I, catholicos de l'Eglise apostolique arménienne de Cilicie, et au voyage de solidarité CES-FEPS à Beyrouth en novembre 2015.
- prend connaissance des options proposées dans la rétrospective et dans les perspectives relatives à la manifestation « Une prière d'avance ». Il charge le Secrétariat de faire valoir, lors des négociations du 14 mars, les conditions qu'il a définies concernant une participation de la FEPS comme promotrice de la prochaine manifestation ;
- prend connaissance du rapport d'activité 2015 de la Commission de liturgie et élit Olivier Favrod comme membre de cette Commission ;
- adopte le programme annuel 2016 de la commission Eglise et tourisme, prend connaissance du rapport annuel 2015 de cette même commission et charge le Secrétariat de lui faire parvenir les remarques du Conseil ;
- adopte le concept « Communiquer lors de crise publique » ; il charge le Secrétariat de le mettre en œuvre et d'élaborer un aide-mémoire pour la procédure ;
- prend connaissance de l'esquisse du concept de communication « 500 de la Réforme – R Evolution par la foi », élaboré par l'agence furrerhugi. Il charge furrerhugi d'élaborer et d'introduire un concept définitif sur la base de cette esquisse, en tenant compte des remarques formulées par le Conseil. Il charge par ailleurs le Secrétariat d'adapter et de simplifier l'organisation des projets et les projets eux-mêmes en tenant compte de la conception furrerhugi.